

Flers – Projet Plancaïon – Balade en marchand avec les riverains, associations d’environnement et de mobilité et conseil citoyens. Le mercredi 5 avril 2023

Une trentaine de personnes ont répondu présent à l’invitation. Deux parcours ont été proposés :

- un parcours court « Champ libre », rue de la fonderie, rue Schnetz, rue Durrmeyer.
- Un parcours long : « Champ libre », cheminement le long du Plancaïon, rue des castors, rue Arago, rue du Mont St Michel, rue Schnetz, rue Durrmeyer.

Mesdames Armand et Pioline (adjointes à la ville de Flers) ont accompagné les deux groupes, avec l’appui de techniciens de Flers Agglo.

Les questions ou remarques suivantes ont fait l’objet d’échanges avec les personnes présentes :

1. Renaturation du Plancaïon

Comment le projet Leclerc va traiter le risque inondation ?

La construction prendra en compte le risque inondation et sera notamment surélevée par rapport au sol naturel (pilotis).

Comment gérer le risque de personnes pouvant s’engager dans la partie souterraine du Plancaïon sous les emprises SNCF ?

La situation a été prévue dans le projet avec la mise en place d’une grille en aval du cours d’eau renaturé et au début de la partie souterraine sous la rue Durrmeyer.

Quelles essences d’arbres sont envisagées sur les banquettes du cours d’eau renaturé? Des essences locales comme le saule, le chêne pédonculé, l’aulne, le noisetier, la bourdaine, sureau noir sont prévues.... Le choix a été fait aussi d’essences peu allergènes.

La question de l’accès depuis la rue de la Fonderie a été posée. Il a été précisé que l’accès aux structures présentes se fera par la rue Durrmeyer.

Le projet de réméandrage et de renaturation a été bien accueilli par les personnes présentes.



2. Démolition du petit bâtiment situé le long du Plancaïon :

Il a été précisé que le grand bâtiment situé derrière était une propriété privée et ne fait pas l'objet de la démolition envisagée par Flers Agglo.

Si vous aviez trouvé des chauves-souris dans le bâtiment devant être démoli, vous auriez dû prendre des mesures particulières ? En effet, Flers Agglo aurait dû demander des autorisations spécifiques.

3. Déclassement rue de la Fonderie :

A combien est estimé le volume de poids lourds par jour pour desservir le futur Leclerc ?

Le futur site pourrait être desservi jusqu'à environ 6 poids-lourds par jour (et non deux comme évoqué lors de la visite). Les conditions de livraison seront différentes de celles du site actuel. Ce nouveau site permettra à son exploitant de mieux optimiser les livraisons et les stockages.

Est-il possible de préciser avec Leclerc les horaires de livraison ?

La demande sera transmise auprès du porteur de projet. M Gaultier travaille sur ce sujet en lien avec son projet.

Sera-t-il possible de faire une réunion publique avec Leclerc ?

La demande sera faite à M. Gaultier de présenter son projet au moment venu.

Quel sera le devenir de l'ancien Leclerc ?

Il s'agit d'une propriété privée. Le propriétaire pourra revendre son site en l'état ou trouver un ou des investisseurs pour de la démolition/reconstruction.

Comment allez-vous gérer le risque de report de flux sur la rue du docteur Maubert suite à la suppression de la rue de la Fonderie ?

L'étude circulation a analysé les impacts sur les voies adjacentes et notamment sur la rue Maubert.

Ces éléments de connaissance seront disponibles dans le cadre de l'enquête publique qui sera réalisée pour le déclassement de la rue de la Fonderie.

4. **Chaucidou rue de la Fonderie :**

L'association de la Flérienne interroge sur le calendrier des travaux à venir sur la rue de la Fonderie car celle-ci souhaite engager des travaux pour aligner la clôture au droit du domaine public et supprimer le parking existant ?

Le programme de travaux initial est prévu sur la période janvier 2024-mars 2024. Il apparaît nécessaire d'anticiper et de coordonner le projet de la Flérienne avec le planning de travaux sur les VRD.

Existe-il des places de stationnement prévues sur la rue de la Fonderie ?

Aujourd'hui un stationnement à cheval sur le trottoir est possible. La largeur de la rue de la fonderie permettra le maintien de deux trottoirs de chaque côté et un chaucidou. Le stationnement sur trottoir et le long de la rue ne sera plus possible. Les véhicules devront se stationner dans les propriétés privées.

Serait-il possible de mettre un panneau pour rappeler que les voitures doivent s'écarter d'1 mètre minimum en ville ?

Il s'agit du code de la route, on ne peut pas rappeler tout le code de la route sur un panneau. Mais une signalétique spécifique sur le chaucidou sera installée.

Les terrains sont-ils tous la propriété de Leclerc ?

Non, pas encore, les négociations entre M. Gaultier et les propriétaires sont toujours en cours.

4 Bis : cheminement le long du Plancaïon



Est-il prévu un barriérage pour éviter le passage de véhicules à l'entrée du cheminement sur la rue de la Fonderie ? Un dispositif est en effet prévu lors de l'aménagement de la rue de la Fonderie.

Pourquoi la passerelle n'a pas été positionnée à l'est du plan d'eau ? la largeur du Plancaïon y est plus importante, le coût de la passerelle aurait été dix fois plus chère. Celle-ci a coûté 1 891,93€ HT

Quel entretien est prévu sur cet espace : une fauche tardive sera effectuée par le service des espaces verts. Le cheminement sera marqué par un passage de tonte tous les 15 jours en période de pousse de l'herbe (printemps et d'été)

Si vous décidez de supprimer la digue pour en faire une zone d'expansion de crue, y aura-t-il des odeurs et comment deviendra cet espace ? Une faible partie sera maintenue en eau et quelques plantes pourraient être implantées pour éviter le développement de certaines espèces. Il n'y aura pas d'odeurs d'eaux stagnantes au-delà de quelques jours après la suppression de la digue. La décision de cette suppression de digue n'est pas encore actée par les élus et n'a pas encore fait l'objet de démarche auprès des services de l'Etat.

La question des bancs et poubelles a fait l'objet d'échanges. Il a été précisé que le cheminement est envisagé comme un cheminement bucolique, et que la collectivité n'envisageait pas de banc, ni de poubelle ; d'autant plus que si des poubelles devaient être prévues il faudrait que des agents des espaces verts soient missionnés pour les relever.

5. Giratoire rue Durrmeyer et rue Schnetz

Demande pour un passage piéton à hauteur du giratoire dans le sens giratoire-quartier st-Michel. Cette demande est prise en compte.

Pourquoi les pistes cyclables ne sont pas intégrées dans le rond-point ? La demande va être étudiée par le bureau d'études sur la base du modèle joint par l'association. Cependant la largeur disponible ne permet pas à priori de répondre aux demandes de largeur du département (route départementale) et à l'intégration de pistes cyclables.

Le carrefour entre la rue de la fonderie et la rue Schnetz manque de visibilité en sortie de la rue de la fonderie, surtout avec le report de flux de la rue de la Blanchardière suite à la suppression d'une portion de la rue de la fonderie. Un aménagement est-il prévu ? Une étude a déjà été faite, ne permettant pas de réaliser un giratoire. Il faut noter qu'il est estimé une baisse globale du nombre de véhicules sur la rue de la Fonderie après déclassement partiel de la rue de la Fonderie.

Est-ce que la rue Schnetz sera mise en sens unique ? Cette demande n'est pas envisagée à ce jour, la mise en sens unique fait souvent augmenter la vitesse des véhicules.

La question du stationnement devant l'enseigne Decharenton a été évoquée. Il a été précisé que cet espace relève du domaine privé de Decharenton qui réfléchit à un nouvel aménagement de son site.

Diffusion : Site internet Flers Agglo